



États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2020 et 2019 (note 1)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	250 509 \$	282 346 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	18 547	4 631
Marge	763	–
Intérêts à recevoir	–	5
Dividendes à recevoir	635	759
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	125	438
Montant à recevoir à l'émission de parts	322	661
Actifs dérivés	1 042	–
Total de l'actif	271 943	288 840
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	93	266
Montant à payer au rachat de parts	10	26
Passifs dérivés	251	–
Total du passif	354	292
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	271 589 \$	288 548 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	271 589 \$	288 548 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	25,21 \$	22,30 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 31 décembre 2020 et 2019.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
31 décembre 2020	5 836	8 211
31 décembre 2019	16 526	17 875

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
31 décembre 2020	–	8 211	–	–
31 décembre 2019	–	17 875	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2j.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 1^{er} février 1991 (désignée la *date de création*).

	Date de début des activités
Catégorie A	24 novembre 2003

Fonds commun d'actions outre-mer Impérial

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 (note 1)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	4 \$	32 \$
Revenu de dividendes	5 645	9 093
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	33 978	8 457
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(240)	(83)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés	(3 596)	36 180
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	35 791	53 679
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	12	(122)
Revenu tiré du prêt de titres ±	61	88
	73	(34)
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	706	797
Honoraires des auditeurs	10	9
Frais de garde	339	314
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	1	1
Frais juridiques	1	1
Frais de réglementation	20	21
Coûts de transaction ±±±	568	277
Charges liées à l'information aux porteurs de parts	26	33
Retenues d'impôt (note 7)	775	830
Autres charges	4	5
	2 450	2 288
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(530)	(536)
	1 920	1 752
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	33 944	51 893
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	33 944 \$	51 893 \$
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	11 809	13 795
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	2,88 \$	3,76 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2)

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	82 \$	100,0	119 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	—	—	—	—
Retenues d'impôt	(1)	(1,2)	(2)	(1,7)
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(20)	(24,4)	(29)	(24,4)
Revenu tiré du prêt de titres	61 \$	74,4	88 \$	73,9

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie A	0,25 %
-------------	--------

±±± Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2020	2019
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	268	162
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	—	—
Payé à CIBC World Markets Corp.	—	—
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	64	64
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	—	—

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée la *STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 sont les suivants :

	2020	2019
(en milliers de dollars)	20	38

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
(en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 (note 1)

	Parts de catégorie A	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	33 944 \$	51 893 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡		
Du revenu de placement net	(4 488)	(7 791)
	(4 488)	(7 791)
Transactions sur parts rachetables		
Montant reçu à l'émission de parts	22 298	32 121
Montant reçu au réinvestissement des distributions	4 130	7 188
Montant payé au rachat de parts	(72 843)	(90 117)
	(46 415)	(50 808)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(16 959)	(6 706)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	288 548	295 254
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	271 589 \$	288 548 \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Solde au début de la période	12 938	15 410
Parts rachetables émises	1 073	1 556
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	164	320
	14 175	17 286
Parts rachetables rachetées	(3 402)	(4 348)
Solde à la fin de la période	10 773	12 938

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2020, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2030 à 2040
193 999	—

**Tableaux des flux de trésorerie
(en milliers)**

Pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 (note 1)

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	33 944 \$	51 893 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(12)	122
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(33 978)	(8 457)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente sur les placements et les dérivés	3 596	(36 180)
Achat de placements	(464 532)	(99 374)
Produits de la vente de placements	526 100	154 758
Marge	(763)	-
Intérêts à recevoir	5	(4)
Dividendes à recevoir	124	37
	64 484	62 795
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	22 637	31 527
Montant payé au rachat de parts	(72 859)	(90 177)
Distributions versées aux porteurs de parts	(358)	(603)
	(50 580)	(59 253)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	13 904	3 542
Perte (profit) de change sur la trésorerie	12	(122)
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	4 631	1 211
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	18 547 \$	4 631 \$
Intérêts reçus	9 \$	28 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	4 994 \$	8 300 \$

Fonds commun d'actions outre-mer Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2020

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
ACTIONS CANADIENNES				
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	2 843	707	1 255	
Shopify Inc., catégorie A	642	225	925	
		932	2 180	0,8 %
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		932	2 180	0,8 %
ACTIONS INTERNATIONALES				
Australie				
BHP Group Ltd.	17 872	657	743	
Cochlear Ltd.	6 400	1 284	1 189	
Commonwealth Bank of Australia	10 703	819	866	
CSL Ltd.	13 293	2 686	3 697	
Macquarie Group Ltd.	4 846	653	658	
Rio Tinto Ltd.	6 664	654	746	
Sonic Healthcare Ltd.	31 600	991	997	
Wesfarmers Ltd.	20 566	983	1 017	
Westpac Banking Corp. Ltd.	33 826	655	641	
		9 382	10 554	3,9 %
³Belgique (note 10)				
KBC Group NV	10 128	791	902	
Umicore SA	11 107	668	680	
		1 459	1 582	0,6 %
Bésil				
Ambev SA	39 000	148	150	
		148	150	0,0 %
Chine				
Baidu Inc., CAAÉ	1 694	360	466	
Beijing Capital International Airport Co. Ltd., catégorie H	186 037	185	198	
Lenovo Group Ltd.	305 121	234	367	
Tencent Holdings Ltd.	9 355	473	857	
WuXi Biologics (Cayman) Inc.	46 040	625	777	
		1 877	2 665	1,0 %
⁴Danemark (note 10)				
A.P. Moller - Maersk AS, catégorie B	416	747	1 178	
Danske Bank AS	12 234	388	257	
DSV Panalpina AS	10 480	1 516	2 242	
Novo Nordisk AS, série B	32 396	2 724	2 877	
Novozymes AS, catégorie B	10 900	778	790	
Orsted AS	2 726	434	710	
Vestas Wind Systems AS	3 700	642	1 113	
		7 229	9 167	3,4 %
³Finlande (note 10)				
Elisa OYJ	9 289	652	648	
Neste Oil OYJ	7 472	281	690	
Wartsila OYJ Abp	3 979	51	51	
		984	1 389	0,5 %
³France (note 10)				
Air Liquide SA	11 436	2 297	2 387	
Airbus SE	5 231	474	731	
Amundi SA	6 565	546	681	
AXA SA	26 774	716	817	
BNP Paribas SA	17 945	1 129	1 206	
Bouygues SA	6 569	299	344	
Cappgemini SE	3 534	600	700	
Carrefour SA	20 576	483	448	
Compagnie Générale des Établissements Michelin, série B, actions nominatives	5 135	717	842	
Danone	27 447	2 349	2 299	
Dassault Systèmes SA	2 625	497	678	
EssilorLuxottica	1 716	335	340	
Kering	520	495	480	
L'Oréal SA	4 912	2 123	2 386	
LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton SA	5 729	2 779	4 565	
Orpea SA	1 918	317	320	
Pernod-Ricard SA	12 625	3 014	3 086	
Publicis Groupe	8 805	740	557	
Rexel SA	64 650	1 289	1 299	
Safran SA	3 332	469	601	
Sanofi	15 580	2 004	1 922	
Schneider Electric SE	5 122	544	942	
SCOR SE	3 918	179	162	
Teleperformance	1 413	431	597	
Total SE	21 144	1 233	1 162	
Ubisoft Entertainment SA	7 900	984	969	
Valeo SA	5 449	201	274	
Vinci SA	9 003	1 086	1 141	
		28 330	31 936	11,8 %

Fonds commun d'actions outre-mer Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2020 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
³Allemagne (note 10)				
Adidas AG	1 110	357	514	
BASF SE	21 541	2 058	2 167	
Bayer AG, actions nominatives	5 276	461	396	
Covestro AG	13 200	655	1 035	
Daimler AG, actions nominatives	5 553	449	501	
Deutsche Boerse AG	2 928	633	635	
Deutsche Post AG, actions nominatives	9 188	484	579	
Deutsche Telekom AG, actions nominatives	20 800	493	483	
Deutsche Wohnen SE	9 895	638	672	
Infineon Technologies AG	22 076	579	1 073	
RWE AG	10 383	497	559	
SAP AG	16 295	2 315	2 687	
Siemens AG, actions nominatives	18 371	2 856	3 368	
Siemens Healthineers AG	10 804	649	708	
Symrise AG	5 700	890	965	
Volkswagen AG, actions privilégiées	10 246	2 288	2 437	
		16 302	18 779	6,9 %
⁴Hong Kong (note 10)				
AIA Group Ltd.	290 307	3 211	4 503	
China Resources Power Holdings Co. Ltd.	120 000	262	164	
Galaxy Entertainment Group Ltd.	36 450	334	361	
Hong Kong Exchanges & Clearing Ltd.	7 472	362	522	
		4 169	5 550	2,0 %
Inde				
HDFC Bank Ltd., CAAÉ	13 700	869	1 260	
		869	1 260	0,5 %
³Irlande (note 10)				
Accenture PLC, catégorie A	4 790	933	1 593	
Aon PLC	2 885	768	776	
Experian PLC	30 605	887	1 480	
ICON PLC	2 506	376	622	
Kerry Group PLC, catégorie A	3 534	511	653	
Ryanair Holdings PLC, CAAÉ	4 610	402	645	
STERIS PLC	4 234	943	1 022	
		4 820	6 791	2,5 %
³Italie (note 10)				
Enel SPA	128 197	1 217	1 660	
Ferrari NV	3 166	669	935	
UniCredit SPA	113 275	1 806	1 351	
		3 692	3 946	1,4 %
Japon				
Daifuku Co. Ltd.	3 231	416	509	
Daiichi Sankyo Co. Ltd.	28 315	1 187	1 235	
Daikin Industries Ltd.	6 926	1 703	1 961	
FANUC Corp.	6 215	1 648	1 953	
Fast Retailing Co. Ltd.	1 202	1 281	1 372	
Fukuoka Financial Group Inc.	7 100	170	161	
GLP J-REIT	330	652	663	
GMO Payment Gateway Inc.	3 700	636	633	
Hitachi Metals Ltd.	47 900	693	927	
Honda Motor Co. Ltd.	33 887	1 297	1 217	
Hoya Corp.	3 736	379	659	
Iida Group Holdings Co. Ltd.	13 100	295	337	
Isuzu Motors Ltd.	28 000	394	339	
KDDI Corp.	13 126	486	495	
Keyence Corp.	5 465	2 238	3 913	
Komatsu Ltd.	28 100	734	987	
KOSE Corp.	3 200	657	696	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	87 342	485	492	
Mitsui & Co. Ltd.	15 100	311	352	
MS&AD Insurance Group Holdings Inc.	4 900	209	190	
Murata Manufacturing Co. Ltd.	8 036	588	926	
Nidec Corp.	10 137	1 681	1 632	
Nintendo Co. Ltd.	1 907	1 375	1 558	
NTT DOCOMO INC.	10 084	357	485	
Pan Pacific International Holdings Corp.	21 103	419	621	
Panasonic Corp.	78 800	988	1 169	
Recruit Holdings Co. Ltd.	27 985	1 238	1 496	
Resona Holdings Inc.	54 500	296	243	
Shin-Etsu Chemicals Co. Ltd.	8 829	1 906	1 973	
SoftBank Group Corp.	17 475	1 578	1 727	
Sompo Holdings Inc.	4 956	246	256	
Sony Corp.	18 864	1 902	2 420	
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	33 542	1 517	1 323	

Fonds commun d'actions outre-mer Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2020 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Suzuki Motor Corp.	11 889	732	702	
Sysmex Corp.	4 600	613	705	
T&D Holdings Inc.	11 500	144	173	
Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	57 529	3 021	2 650	
Tokio Marine Holdings Inc.	28 511	1 811	1 870	
Tokyo Electron Ltd.	1 211	362	576	
Toyota Motor Corp.	8 885	774	873	
		37 419	42 469	15,6 %
³Luxembourg (note 10)				
ArcelorMittal SA	34 244	501	997	
		501	997	0,4 %
Macao				
Sands China Ltd.	65 140	343	362	
		343	362	0,1 %
Mexique				
Grupo Financiero Banorte SAB de CV	30 432	111	213	
		111	213	0,1 %
³Pays-Bas (note 10)				
Adyen NV	582	1 479	1 721	
Akzo Nobel NV	6 000	621	820	
ASML Holding NV	5 701	1 723	3 514	
ASML Holding NV, actions nominatives	2 494	823	1 548	
Heineken NV	4 644	647	658	
ING Groep NV	147 899	1 773	1 750	
Koninklijke DSM NV	3 029	406	663	
Koninklijke Philips NV	7 674	523	526	
Prosus NV	13 543	1 948	1 862	
Royal Dutch Shell PLC, catégorie A	71 852	1 716	1 610	
		11 659	14 672	5,4 %
Nouvelle-Zélande				
Fisher & Paykel Healthcare Corp. Ltd.	15 852	516	479	
		516	479	0,2 %
Norvège				
Mowi ASA	24 738	668	703	
		668	703	0,2 %
Singapour				
DBS Group Holdings Ltd.	22 144	579	534	
Wilmar International Ltd.	123 511	373	554	
		952	1 088	0,4 %
⁵Corée du Sud (note 10)				
POSCO	3 296	743	1 048	
Samsung Electronics Co. Ltd.	14 558	627	1 384	
Shinhan Financial Group Co. Ltd.	6 592	321	249	
SK Hynix Inc.	5 377	508	748	
		2 199	3 429	1,3 %
³Espagne (note 10)				
Aena SME SA	2 561	475	567	
Amadeus IT Group SA	33 002	2 632	3 101	
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	128 641	693	812	
Bankia SA	135 739	506	307	
CaixaBank SA	189 988	719	622	
Iberdrola SA	27 465	345	502	
		5 370	5 911	2,2 %
Suède				
Assa Abloy AB, catégorie B	26 900	813	846	
Atlas Copco AB, catégorie A	26 527	1 248	1 736	
Hexagon AB, série B	14 300	1 252	1 669	
Svenska Handelsbanken AB, catégorie A	36 956	494	474	
Telefonaktiebolaget LM Ericsson, série B	19 340	156	293	
Volvo AB, série B	13 879	289	418	
		4 252	5 436	2,0 %
¹Suisse (note 10)				
ABB Ltd., actions nominatives	52 059	1 511	1 859	
Alcon Inc.	29 669	2 405	2 507	
Compagnie Financière Richemont SA, actions nominatives	6 797	627	782	
Compagnie Financière Richemont SA, bons de souscription, 2023/11/22	13 878	-	5	
Credit Suisse Group AG, actions nominatives	16 978	363	279	
Givaudan SA, actions nominatives	91	478	490	
Julius Baer Group Ltd.	8 900	677	653	
Lonza Group AG, actions nominatives	2 102	1 381	1 723	
Nestlé SA, actions nominatives	37 883	4 913	5 700	
Novartis AG, actions nominatives	35 620	3 884	4 269	

Fonds commun d'actions outre-mer Impérial

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2020 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Roche Holding AG Genusscheine	10 469	3 850	4 641	
Sika AG, actions nominatives	3 760	807	1 305	
Straumann AG, actions nominatives	653	981	974	
Swiss Life Holding, actions nominatives	1 121	667	666	
Temenos Group AG, actions nominatives	7 500	1 308	1 330	
UBS Group AG, actions nominatives	63 618	1 164	1 140	
Zurich Insurance Group AG	2 607	1 271	1 398	
		26 287	29 721	10,9 %
6Taïwan (note 10)				
Catcher Technology Co. Ltd.	39 667	449	372	
Hon Hai Precision Industry Co. Ltd.	136 144	567	568	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAÉ	11 428	668	1 586	
		1 684	2 526	0,9 %
Émirats arabes unis				
NMC Health PLC	278	18	-	
		18	-	0,0 %
Royaume-Uni				
Ashtead Group PLC	11 713	526	702	
AstraZeneca PLC	16 645	2 224	2 113	
Aviva PLC	63 173	512	358	
Balfour Beatty PLC	31 450	142	148	
Barclays PLC	416 287	1 199	1 063	
BP PLC	187 253	1 162	822	
British American Tobacco PLC	27 033	1 533	1 278	
Compass Group PLC	15 397	290	366	
Diageo PLC	50 356	2 512	2 536	
GlaxoSmithKline PLC	27 364	688	637	
HSBC Holdings PLC	175 188	1 482	1 152	
InterContinental Hotels Group PLC	9 800	810	808	
International Consolidated Airlines Group SA	91 736	205	254	
J Sainsbury PLC	262 166	958	1 026	
John Wood Group PLC	174 934	1 360	939	
London Stock Exchange Group PLC	10 943	1 018	1 719	
National Grid PLC	37 562	561	565	
NatWest Group PLC	130 475	598	380	
Prudential PLC	21 397	543	501	
Reckitt Benckiser Group PLC	4 240	516	482	
RELX PLC	52 703	1 637	1 641	
Rolls-Royce Holdings PLC	619 192	1 482	1 193	
Smith & Nephew PLC	67 120	1 901	1 775	
Standard Chartered PLC	68 132	670	551	
TechnipFMC PLC	67 366	1 172	806	
Tesco PLC	110 169	337	443	
Travis Perkins PLC	39 128	882	917	
Unilever PLC	39 158	2 975	3 001	
Vodafone Group PLC	492 954	1 523	1 031	
WH Smith PLC	12 736	215	334	
		31 633	29 541	10,9 %
7États-Unis (note 10)				
iShares MSCI EAFE ETF	126 701	11 733	11 767	
Lululemon Athletica Inc.	2 131	675	944	
MercadoLibre Inc.	863	1 044	1 840	
Mettler-Toledo International Inc.	539	506	782	
ResMed Inc.	4 054	694	1 097	
Viatis Inc.	24 419	492	583	
		15 144	17 013	6,3 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		218 017	248 329	91,4 %
TOTAL DES ACTIONS		218 949	250 509	92,2 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen		(183)		
TOTAL DES PLACEMENTS		218 766	250 509	92,2 %
Marge			763	0,3 %
Actifs dérivés			1 042	0,4 %
Passifs dérivés			(251)	(0,1) %
Autres actifs, moins les passifs			19 526	7,2 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			271 589	100,0 %

¹⁻² Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau des actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Fonds commun d'actions outre-mer Impérial

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
14 686 200	Indice MSCI EAE0	mars 2021	110	USD	2 097,74	14 917 624	231
14 686 200						14 917 624	231

Au 31 décembre 2020, un montant de 762 896 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/03/15	AUD	1 090 000	CAD	1 049 267	0,963	0,982	21
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/03/15	AUD	5 180 000	CAD	4 986 299	0,963	0,982	99
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/02/26	CHF	895 000	CAD	1 287 307	1,438	1,440	1
1	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/02/26	CAD	10 988 664	CHF	7 650 000	0,696	0,695	(26)
1	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2021/02/26	CAD	2 628 074	CHF	1 825 000	0,694	0,695	–
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/03/08	CNY	5 490 000	CAD	1 066 057	0,194	0,195	2
	Banque de Montréal	A-1	2021/01/26	CLP	616 510 000	USD	841 882	0,001	0,001	33
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/26	COP	4 322 170 000	USD	1 257 907	0,000291	0,000293	10
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/26	CAD	2 696 761	DKK	12 970 000	4,809	4,784	(14)
3	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/01/14	EUR	3 665 000	CAD	5 671 881	1,548	1,555	28
3	Banque de Montréal	A-1	2021/01/14	CAD	227 792	EUR	145 000	0,637	0,643	2
3	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/01/14	CAD	621 440	EUR	400 000	0,644	0,643	(1)
3	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/14	CAD	10 136 629	EUR	6 550 000	0,646	0,643	(51)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/02/26	GBP	275 000	CAD	473 303	1,721	1,741	5
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/02/26	GBP	225 000	CAD	384 428	1,709	1,741	7
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/02/26	GBP	1 950 000	CAD	3 363 918	1,725	1,741	31
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/02/26	GBP	1 250 000	CAD	2 110 715	1,689	1,741	66
	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2021/02/26	GBP	760 000	CAD	1 312 391	1,727	1,741	11
	Banque de Montréal	A-1	2021/02/26	CAD	155 115	GBP	90 000	0,580	0,574	(2)
4	Banque de Montréal	A-1	2021/03/08	HKD	3 385 000	CAD	560 417	0,166	0,164	(5)
4	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/03/08	HKD	22 020 000	CAD	3 611 263	0,164	0,164	4
4	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/03/08	CAD	10 275 051	HKD	62 420 000	6,075	6,090	26
4	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2021/03/08	CAD	221 184	HKD	1 350 000	6,104	6,090	–
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2021/03/23	IDR	35 483 310 000	USD	2 487 526	0,000070	0,000071	61
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2021/03/23	IDR	18 615 470 000	USD	1 307 817	0,000070	0,000071	29
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/03/01	ILS	3 650 000	CAD	1 434 812	0,393	0,396	12
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2021/03/08	INR	95 860 000	USD	1 289 481	0,013	0,014	19
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2021/03/08	INR	66 985 000	USD	903 859	0,013	0,014	10
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2021/03/08	USD	729 677	INR	54 180 000	74,252	73,500	(10)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/02/26	JPY	288 846 205	CAD	3 545 213	0,012	0,012	17
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/02/26	JPY	54 419 216	CAD	672 473	0,012	0,012	(1)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/02/26	JPY	35 988 796	CAD	442 411	0,012	0,012	1
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/02/26	JPY	1 493 492 328	CAD	18 366 073	0,012	0,012	53
	Banque de Montréal	A-1	2021/02/26	CAD	793 316	JPY	63 924 603	80,579	81,083	5
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/02/26	CAD	4 851 613	JPY	392 124 824	80,824	81,083	16
5	Banque de Montréal	A-1	2021/02/26	KRW	48 430 000	USD	43 737	0,001	0,001	1
5	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/02/26	KRW	42 330 000	USD	38 287	0,001	0,001	1
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/02/26	KRW	89 295 000	USD	81 574	0,001	0,001	1
5	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2021/02/26	KRW	19 560 000	USD	17 942	0,001	0,001	–
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/02/26	USD	2 731 045	KRW	2 979 570 000	1 091,000	1 088,020	(10)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/01/14	MXN	11 780 000	CAD	749 622	0,064	0,064	3
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/14	MXN	34 870 000	CAD	2 208 876	0,063	0,064	19
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/26	NOK	30 990 000	CAD	4 487 158	0,145	0,148	113
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/01/21	NZD	345 000	CAD	311 167	0,902	0,916	5
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/01/25	RUB	95 180 000	USD	1 300 096	0,014	0,013	(21)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2021/01/25	RUB	183 710 000	USD	2 506 276	0,014	0,013	(37)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/26	SEK	20 590 000	CAD	3 104 373	0,151	0,155	82
	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/03/22	SGD	450 000	CAD	431 020	0,958	0,963	2
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2021/04/08	TWD	37 145 000	USD	1 351 956	0,036	0,036	(10)
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2021/04/08	TWD	555 000	USD	20 185	0,036	0,036	–
6	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/04/08	USD	3 381 384	TWD	93 360 000	27,610	27,643	5
7	Banque de Montréal	A-1	2021/01/15	USD	485 000	CAD	625 703	1,290	1,273	(8)
7	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/15	USD	6 455 000	CAD	8 237 529	1,276	1,273	(21)
7	Banque Royale du Canada	A-1+	2021/01/15	USD	1 200 000	CAD	1 533 084	1,278	1,273	(6)
7	Banque de Montréal	A-1	2021/01/15	CAD	590 387	USD	460 000	0,779	0,786	5
7	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/01/15	CAD	16 500 565	USD	12 980 000	0,787	0,786	(21)
7	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/01/15	CAD	2 390 325	USD	1 875 000	0,784	0,786	4
7	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2021/01/15	CAD	504 079	USD	395 000	0,784	0,786	1
7	State Street Trust Co. Canada	A-1+	2021/01/15	CAD	3 461 742	USD	2 725 000	0,787	0,786	(7)
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme										560

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Contrats de compensation (note 2d)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Au 31 décembre 2019, le Fonds n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Le tableau qui suit, au 31 décembre 2020, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants non compensés		Montants nets	
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS	Montants nets présentés aux états de la situation financière	Conventions-cadres de compensation		Espèces reçues en garantie
Au 31 décembre 2020						
Actifs dérivés de gré à gré	811 \$	– \$	811 \$	(251) \$	– \$	560 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(251)	–	(251)	251	–	–
Total	560 \$	– \$	560 \$	– \$	– \$	560 \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Fonds commun d'actions outre-mer Impérial

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds commun d'actions outre-mer Impérial (désigné le *Fonds*) cherche à procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital, en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs autres que nord-américains, y compris des actions privilégiées, des bons de souscription, des titres convertibles en titres de participation et d'autres titres assimilables à des actions ordinaires.

Stratégies de placement : Le Fonds emploie une combinaison de styles de placement, comme les stratégies de croissance, les stratégies orientées vers la valeur et les stratégies de base dans le cadre de ses décisions de placement et analysera plusieurs critères de placement dans le cadre du processus de gestion de placements, tels que le choix de pays/régions, la répartition des devises et l'analyse des niveaux de secteurs/titres. Le choix des titres sera fondé principalement sur l'approche ascendante détaillée.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques suivants, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 décembre 2020 et 2019

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2020.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2019 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2019

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions canadiennes	1,3
Actions internationales	
Australie	2,6
Autriche	0,2
Belgique	0,6
Bésil	0,3
Chine	2,8
Danemark	2,4
Finlande	0,8
France	9,8
Allemagne	9,9
Hong Kong	3,1
Hongrie	0,1
Inde	0,7
Indonésie	0,2
Irlande	2,4
Île de Man	0,1
Israël	0,4
Italie	2,2
Japon	15,9
Luxembourg	0,2
Mexique	0,2
Pays-Bas	4,6
Nouvelle-Zélande	0,2
Norvège	0,2
Portugal	0,1
Singapour	0,9
Corée du Sud	1,8
Espagne	1,9
Suède	2,2
Suisse	10,6
Taiwan	1,3
Royaume-Uni	17,0
États-Unis	0,9
Autres actifs, moins les passifs	2,1
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds ne détenait aucun placement important dans des titres de créance.

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2020 et 2019, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2020

Devise (note 2m)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
EUR	74 504	27,4
JPY	60 011	22,1
GBP	36 648	13,5
USD	24 659	9,1
CHF	17 606	6,5
AUD	16 712	6,2
SEK	8 637	3,2
DKK	6 478	2,4
NOK	5 306	2,0
IDR	4 920	1,8
RUB	4 787	1,8
MXN	3 194	1,2
INR	1 882	0,7
HKD	1 826	0,7
COP	1 611	0,6
SGD	1 523	0,6
ILS	1 448	0,5
TWD	(1 578)	(0,6)

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2019

Devise (note 2m)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
EUR	88 729	30,8
GBP	48 703	16,9
JPY	46 051	16,0
CHF	29 620	10,3
USD	25 849	9,0
HKD	12 762	4,4
AUD	7 554	2,6
DKK	6 830	2,4
SEK	6 218	2,2
KRW	5 196	1,8
SGD	2 470	0,9

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2020 et 2019 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	2 735	2 855

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Fonds n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Fonds commun d'actions outre-mer Impérial

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2020 et 2019 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermissée ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 données mensuelles, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Indice MSCI EAEO	3 040	3 078

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2020 et 2019 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2020

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Actions	31 152	219 357	–	250 509
Actifs dérivés	231	811	–	1 042
Total des actifs financiers	31 383	220 168	–	251 551
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(251)	–	(251)
Total des passifs financiers	–	(251)	–	(251)
Total des actifs et des passifs financiers	31 383	219 917	–	251 300

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2019

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Actions	25 007	257 339	–	282 346
Total des actifs financiers	25 007	257 339	–	282 346

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Juste valeur des actifs transférés du niveau 1 au niveau 2 au cours de la période (en milliers de dollars)	–	3 539

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et des passifs financiers — niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Les Fonds communs Impérial sont composés du Fonds commun marché monétaire Impérial, du Fonds commun d'obligations à court terme Impérial, du Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial, du Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial, du Fonds commun d'obligations internationales Impérial, du Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, du Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial, du Fonds commun d'actions mondiales Impérial, du Fonds commun d'actions canadiennes Impérial, du Fonds commun d'actions US Impérial, du Fonds commun d'actions internationales Impérial, du Fonds commun d'actions outre-mer Impérial et du Fonds commun économies émergentes Impérial (désigné(s) individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*).

Les Portefeuilles axés sur la production de revenu comprennent le Portefeuille de revenu prudent, le Portefeuille de revenu équilibré et le Portefeuille de revenu élevé (désigné(s) individuellement un *Portefeuille* et collectivement, les *Portefeuilles*).

Chacun des Fonds et Portefeuilles axés sur la production de revenu Impérial (désigné(s) individuellement un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie selon une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au Brookfield Place, 161 Bay Street, 22nd Floor, Suite 1300, Toronto (Ontario).

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (désigné le *gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (désigné le *fiduciaire*) des Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À la date des présents états financiers, chacun des Fonds offrait des parts de catégorie A, le Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial, le Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial et le Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial offraient des parts de catégorie W, le Portefeuille de revenu prudent offrait des parts des catégories T3 et T4, le Portefeuille de revenu équilibré offrait des parts des catégories T4 et T5 et le Portefeuille de revenu élevé offrait des parts des catégories T5 et T6.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille de chacun des Fonds est au 31 décembre 2020. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, tandis que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, sauf pour les Fonds créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 31 décembre 2020 et 2019.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 10 mars 2021.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (désigné le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers du Fonds est géré et sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l' *Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section « Risque de crédit » de la section « Risques liés aux instruments financiers » des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2j.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre donné ou un type de titre. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques, les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

c) Opérations de placement, constatation des revenus et constatation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par le Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Les autres revenus représentent la somme de tous les revenus autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Contrats de compensation* à l' *Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités du titre vendu est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

Notes des états financiers

f) Conversion des devises

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation (à moins d'indication contraire).

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global à titre de profit net réalisé (perte nette réalisée) de change.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs et passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couvertures ou autres que de couvertures lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté au poste Profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couvertures ou autres que de couvertures lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du Fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent dans la valeur totale dans les états de la situation financière dans les placements (actifs financiers non dérivés) à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le Règlement 81-106 sur l'information continue, il est nécessaire de présenter un rapprochement du résultat brut des opérations de prêt de titres du Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global du Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts du Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par le Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes de bas de tableau des états du résultat global.

k) Fonds à catégories multiples

Les profits ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

l) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

m) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviation des devises

AED	– Dirham émirien	JPY	– Yen japonais
ARS	– Peso argentin	KES	– Shilling kényan
AUD	– Dollar australien	KRW	– Won sud-coréen
BRL	– Real brésilien	MAD	– Dirham marocain
CAD	– Dollar canadien	MXN	– Peso mexicain
CHF	– Franc suisse	MYR	– Ringgit malais
CLP	– Peso chilien	NOK	– Couronne norvégienne
CNY	– Renminbi chinois	NZD	– Dollar néo-zélandais

COP	– Peso colombien	PHP	– Peso philippin
CZK	– Couronne tchèque	PLN	– Zloty polonais
DKK	– Couronne danoise	RUB	– Rouble russe
EGP	– Livre égyptienne	RON	– Leu roumain
EUR	– Euro	SEK	– Couronne suédoise
GBP	– Livre sterling	SGD	– Dollar de Singapour
GEL	– Georgian Lari	THB	– Thai Baht
HKD	– Dollar de Hong Kong	THB	– Baht thaïlandais
HUF	– Forint hongrois	TRY	– Livre turque
IDR	– Rupiah indonésienne	TWD	– Dollar de Taïwan
ILS	– Shekel israélien	USD	– Dollar américain
INR	– Roupie indienne	ZAR	– Rand sud-africain

Autres abréviations

CAAÉ	– Certificat américain d'actions étrangères	FNB	– Fonds négocié en Bourse
OVC	– Obligation à valeur conditionnelle	CIAÉ	– Certificat international d'actions étrangères
ELN	– Billet lié à des titres de participation	NVDR	– Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

n) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation.

La juste valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins toute opération de change entre la constatation de l'actif par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débetures et autres titres de créance

Les obligations, débetures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Instruments dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la note de crédit minimale désignée.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de la technique d'évaluation à la juste valeur qui reflète plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

Notes des états financiers

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (*fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'Annexe à l'inventaire du portefeuille et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements du Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital d'un Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part qui sera déterminé. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part du Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les périodes closes les 30 décembre 2020 et 2019 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputés par un Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

En plus d'être responsables des frais de gestion, les Fonds doivent acquitter toutes les charges liées à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, ce qui peut comprendre les intérêts, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent au gestionnaire), les frais de courtage, les commissions, les marges, les frais de réglementation, les honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant, les impôts et les taxes, les honoraires des auditeurs et les frais juridiques de même que les charges, les frais de garde, les coûts de services aux investisseurs et les coûts liés à la présentation de rapports aux porteurs de parts, de prospectus et d'autres rapports. Le gestionnaire paie toutes ces charges d'exploitation et les recouvre auprès des Fonds. Les Fonds ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut recouvrer un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges. Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (*distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Fonds peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts du Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement du capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial, pour lequel l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autre que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (désigné *GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en

valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) de tous les frais d'administration des Fonds (déduction faite des prises en charge) que le gestionnaire a recouvrés auprès d'un Fonds est présentée dans la note *Frais d'administration et autres charges d'exploitation du Fonds* des états du résultat global.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs. Le cas échéant, l'information sur les montants des rabais de courtage figure à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, y compris sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs, à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., chacune étant une filiale de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits décaissant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (*dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie du Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits décaissant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais décaissant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès du Fonds. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée la *STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les honoraires pour ces services sont payés par le gestionnaire et recouvrés auprès de chaque Fonds. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde (déduction faite des prises en charge) et à STM CIBC au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des prises en charge) pour les périodes closes les 31 décembre 2020 et 2019 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau des actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains instruments dérivés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts des

Fonds commun marché monétaire Impérial
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial
Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial
Fonds commun d'obligations internationales Impérial
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial
(collectivement, les « Fonds »)

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial
Fonds commun d'actions US Impérial
Fonds commun d'actions internationales Impérial
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial
Fonds commun économies émergentes Impérial
Portefeuille de revenu prudent
Portefeuille de revenu équilibré
Portefeuille de revenu élevé

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 23 mars 2021

**Fonds communs Impérial
Portefeuilles axés sur la production de
revenu**

Banque CIBC

Brookfield Place, 161 Bay Street, 22nd Floor
Toronto (Ontario)
M5J 2S1

1-888-357-8777

Site Web

www.cibc.com/fondsmutuels

